

**Arrêté n°2020-14
RELATIF AUX CANDIDATURES
DÉSIGNATION PAR LE CONSEIL
D'ADMINISTRATION DES
PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ D'ANGERS
JEUDI 06 FÉVRIER 2020**

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu les statuts de l'Université d'Angers approuvés par le Conseil d'administration le 29 mai 2019 ;

Vu l'arrêté n° 2019-79 du 15 octobre 2019 relatif à l'organisation des élections aux trois conseils centraux de l'Université d'Angers pour ce qui concerne les collèges des personnels ;

Vu l'arrêté n° 2019-80 du 15 octobre 2019 relatif à l'organisation des élections aux trois conseils centraux de l'Université d'Angers pour ce qui concerne les collèges des usagers ;

Vu l'arrêté n° 2019-92 du 15 octobre 2019 relatif à l'organisation de l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

Vu les désignations des personnalités extérieures de première catégorie opérées par les collectivités territoriales et organismes de recherche concernés ;

Vu l'arrêté n° 2020-09 du 24 janvier 2020 relatif aux résultats des élections aux trois conseils centraux de l'Université d'Angers pour ce qui concerne les collèges des personnels ;

Vu l'arrêté n° 2020-10 du 24 janvier 2020 relatif aux résultats des élections aux trois conseils centraux de l'Université d'Angers pour ce qui concerne les collèges des usagers ;

Vu l'arrêté n° 2020-08 relatif à l'organisation de la désignation par le Conseil d'administration des personnalités extérieures du Conseil d'administration du 24 janvier 2020 ;

Vu la délibération CA 001-2020 du 31 janvier 2020 relative au lancement de l'appel à candidatures pour l'élection de 4 personnalités extérieures comme membres du Conseil d'administration ;

Vu la convocation, envoyée le 31 janvier 2020 aux membres élus et personnalités extérieures désignées par les collectivités et organismes de recherche concernés, à la séance du 6 février 2020 relative à l'élection de 4 personnalités extérieures comme membres du Conseil d'administration ;

Vu le procès-verbal du conseil d'administration en date du 15 février 2016 relatif à l'élection de M. Christian ROBLEDO en qualité de Président de l'Université d'Angers,

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ
ARRETE :**

Article 1^{ER} : Répartition par sexe des personnalités extérieures désignées par les collectivités et organismes concernés

Les collectivités et organismes mentionnés à l'article 2.3 des statuts de l'Université d'Angers ont désigné deux femmes et deux hommes en qualité de personnalités extérieures membres du Conseil d'administration.

Article 2 : Candidatures présentées à l'élection des personnalités extérieures du Conseil d'administration

Les candidatures suivantes ont été présentées à l'élection des personnalités extérieures du Conseil d'administration en qualité de personnes assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise :

- Mme Violaine BERTÉ, ancienne diplômée de l'Université d'Angers.
- M. Philippe GERMOND, ancien diplômé de l'Université d'Angers.
- M. Saïd BOUKOBAA, ancien diplômé de l'Université d'Angers.
- M. Louis-Marie BACHELOT.

Les candidatures suivantes ont été présentées à l'élection des personnalités extérieures du Conseil d'administration en qualité de représentants des organisations représentatives des salariés :

- M. Antoine LELARGE.

Les candidatures suivantes ont été présentées à l'élection des personnalités extérieures du Conseil d'administration en qualité de représentants d'une entreprise employant moins de cinq cents salariés :

- Mme Anouk ULLERN.
- M. Philippe GERMOND, ancien diplômé de l'Université d'Angers.
- Mme Laurence GATÉ.

Les candidatures suivantes ont été présentées à l'élection des personnalités extérieures du Conseil d'administration en qualité de représentants d'un établissement d'enseignement secondaire :

- M. Michel LOURTIS.
- M. Jérôme GAGNAIRE.

Fait à Angers, le 5 février 2020

Le Président de l'Université
Christian ROBLÉDO
Signé